



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Négociations sur la convention d'objectifs et de gestion de la MSA

Question écrite n° 39695

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la négociation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025 entre la MSA et l'État. Dans le contexte de crise sanitaire, sociale et économique que connaît la France, il est essentiel que l'État puisse s'appuyer sur des services de proximité forts et ancrés sur les territoires à l'instar de la MSA. Depuis quelques années, le régime agricole a engagé une action en faveur du développement des territoires ruraux à destination des assurés agricoles mais également de l'ensemble de la population rurale, notamment dans le département des Ardennes. Ainsi, le plan stratégique de la MSA a pour objectif d'accroître son implication dans les territoires ruraux afin de répondre à la fracture sociale et territoriale que connaît le pays. Or la position de la nouvelle COG est en totale contradiction avec l'engagement du Gouvernement de maintenir des services de proximité sur les territoires ruraux. La baisse des moyens humains et financiers conduira à remettre en cause le fondement même des modalités originales d'action de la MSA : démocratie participative, proximité géographique, guichet unique. Ainsi, au regard de l'importance de ces enjeux, il souhaite savoir si le Gouvernement entend modifier sa position sur les négociations en cours de la COG 2021-2025 et s'il s'engage à maintenir les postes indispensables au bon accompagnement des adhérents du régime agricole.

Texte de la réponse

La future convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025 qui sera signée entre la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et l'État s'attachera en tout premier lieu à ce que la qualité du service rendu à l'assuré social réponde au meilleur standard. Cette qualité de service passe avant tout par un service de proximité. À cet égard, le Gouvernement est convaincu des forces du modèle de la mutualité sociale agricole (MSA). Sa présence dans les territoires ruraux et agricoles avec un réseau de 14 000 élus cantonaux bénévoles, qui jouent un rôle d'intermédiaires entre les assurés et l'institution, et plus de 500 dispositifs d'accueil implantés sur des secteurs géographiques excentrés et dans les zones les plus lointaines est le premier atout de la MSA pour accompagner au plus près les assurés du régime agricole. À cet égard, le Gouvernement tient à saluer le rôle joué par la MSA durant cette période de crise sanitaire et sociale par une présence de tous les instants sur l'ensemble du territoire et dans les lieux les plus éloignés : l'engagement permanent des délégués cantonaux et des salariés permet à l'institution d'être à l'écoute des assurés dans le cadre d'actions de prévention et de répondre à leurs préoccupations dans un contexte de fortes demandes en matière de protection sociale (maladie, report de cotisations, garde d'enfants notamment). La capacité de la MSA à agir dans les territoires ruraux a, en outre, été pleinement reconnue par les pouvoirs publics, puisqu'en novembre 2019 a été confiée à la MSA la mise en place en 2020 de 20 maisons France services (MFS) et 35 à terme. Au printemps 2021, 27 MFS portées par la MSA étaient labellisées. Le rôle de guichet unique de la MSA constitue un autre atout majeur que le Gouvernement entend conforter. Les assurés du régime agricole sont en effet accompagnés tout au long de leur vie, de manière globale, par la caisse à laquelle ils sont affiliés pour tout ce qui a trait à leur protection sociale. Une prise en charge adaptée aux assurés et à leur famille, particulièrement importante en cas de difficultés dans le monde agricole, est ainsi possible. C'est pourquoi le Gouvernement s'attachera à

consolider, par le biais de la future COG, le modèle spécifique de la MSA en tant qu'organisme de protection sociale du régime agricole, tout en l'encourageant, au travers des différentes actions de pilotage et de suivi, à garantir une qualité de service homogène et tout aussi performante -sinon plus- que celle observée au sein du régime général.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39695

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 4995

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5328